

Santé et développement durable

RECTIFICATIF

Le paragraphe 1.6) doit se lire comme suit (les corrections sont indiquées en caractères gras) :

- 6) encourager les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à **prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés, objectifs reconfirmés par la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et encourager les pays en développement à faire fond sur les progrès accomplis pour garantir que l'aide publique au développement soit utilisée efficacement pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement ;**

= = =